



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0466

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Reconstitution du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subai, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0466**

commission principale :

objet : **Reconduction du dispositif de soutien psychologique à destination des publics fragilisés par la crise sanitaire, porté par la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) - Attribution d'une subvention**

service : Délégation Solidarités, habitat et éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures générales visant à faire face à l'épidémie de Covid-19, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire en vigueur. Ces mesures ont, de nouveau, affecté notre tissu social et l'économie de notre territoire.

Dans ce contexte, par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0326 du 16 novembre 2020, la Métropole a voté des mesures exceptionnelles pour soutenir le tissu social, économique et culturel de son territoire.

Au-delà du soutien aux acteurs de solidarité pour des aides d'urgence sur des mises à l'abri et l'accès à l'alimentation et l'hygiène des personnes en situation de très grande précarité, la Métropole de Lyon a entrepris des actions nouvelles tenant compte des problématiques révélées par cette période, qui s'ancrent durablement sur le territoire, comme celle de la fragilité psychique.

Les 2 périodes de confinement ont démontré combien la situation pouvait affecter le confort voire la santé mentale de nos concitoyens.

L'attribution d'une subvention à la fondation ARHM a permis de mettre en œuvre un dispositif de soutien psychologique urgent aux personnes en situation de vulnérabilité dont la santé mentale est affectée par les mesures de lutte contre la Covid-19 (confinement et couvre-feu) avec des conséquences sur la vie quotidienne, économique et sociale.

II - Présentation et 1^{ers} éléments de bilan du dispositif de soutien psychologique porté par l'ARHM - décembre 2020 / mars 2021**1° - Présentation**

Une subvention de 60 000 € a été attribuée à la fondation ARHM en Commission permanente du 16 novembre 2020 pour aider à la mise en place d'un dispositif de soutien psychologique lié au confinement sur plusieurs volets : en proximité, dans les Maisons de la Métropole (MDM), auprès des étudiants métropolitains fragilisés par la crise sanitaire et ses impacts et un soutien à la communication de la plateforme téléphonique de l'hôpital du Vinatier "LIVE".

Cette subvention a permis la mise en place de ce dispositif, à titre d'expérimentation, pour une durée de 3 mois, de décembre 2020 à mars 2021.

Action "point écoute ARHM/MDM"

Cette action est ciblée prioritairement sur 4 territoires, Vénissieux, Lyon 3°, Givors Grigny, Vaulx en Velin, dépourvus d'offre de même type et à destination des publics pour lesquels "l'aller vers" est une nécessité : adultes, jeunes majeurs.

L'action de soutien psychologique a démarré au début du mois de décembre avec la présence de psychologues de l'ARHM, 3 jours par semaine par territoire et un jour de présence d'un professionnel pair aidant de l'association Espairs. Ce dispositif s'adresse aux habitants qui présentent une souffrance psychique en lien direct avec le confinement et ses conséquences sur la vie quotidienne, économique et sociale.

Dispositif d'écoute et de soutien auprès des étudiants

L'Institut régional Jean Bergeret (IRJB) propose gratuitement depuis le 1^{er} décembre, pour tous les étudiants des établissements de la Métropole, une écoute et un soutien psychologique au travers d'entretiens individuels, en ligne ou par téléphone. Sept psychologues sont disponibles du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi 10h00 à 14h00 pour des entretiens individuels sur inscription (en ligne ou par téléphone) ainsi que sous forme d'ateliers collectifs de prévention en ligne tous les mardis à partir de 17h30, sans inscription. Il s'appuie sur un réseau d'opérateurs existant : Centre régional information jeunesse, la Maison des adolescents, Nightline Lyon, Apsytude, les réseaux associatifs d'étudiants (Gaelis, Fédération des étudiants lyonnais, l'ESN CosmoLyon), les SSU de Lyon 1er, 2°, 3°, l'Université catholique, l'ESSE et l'ENS.

Une campagne d'information est relayée sur le site de l'Université de Lyon ainsi que sur les réseaux de communication de la Métropole, afin de faire connaître auprès du public ce dispositif.

2° - Bilan

Action "point écoute ARHM/MDM"

Afin de permettre l'orientation et l'information des personnes sur ce dispositif de soutien, plus de 150 rencontres avec les partenaires sur les 4 territoires ont été organisées (CLSM, commissariat, centres sociaux, CCAS, services des Mairies, CMP, Pole Emploi, Missions locales, associations caritatives locales, PAEJ, Associations familiales, ESAT, etc.).

Également, l'information a été relayée sur les supports de communication de la Métropole ainsi que ceux des communes concernées. De plus, une campagne de communication a été, de nouveau, lancée par la Métropole, en janvier, sur les réseaux sociaux et le web.

Ceci a, notamment, permis une augmentation significative du nombre de consultations dès le début du mois de janvier. Ce dispositif touche majoritairement un public sans emploi ainsi que les familles monoparentales en situation de fragilité, renforcée par la crise sanitaire. Un bilan chiffré de ce dispositif sera établi en mars 2021 ainsi qu'un bilan qualitatif après analyse des questionnaires de satisfaction complétés par les usagers et par les professionnels des MDM.

Les partenaires des 4 territoires ont relevé la nécessité de ce type de dispositif au regard des besoins existants.

Dispositif d'écoute et de soutien auprès des étudiants

Le bilan quantitatif de ce dispositif au 15 janvier ne fait que confirmer les problématiques fortes de santé psychique des étudiants.

Pour les consultations individuelles avec psychologues, 125 étudiants ont sollicité le dispositif, et environ 173 consultations d'1 heure (1 à 2 par étudiant) ont été réalisées. La période des vacances n'a pas été caractérisée par une hausse des demandes mais plusieurs étudiants, en grande difficulté, ont contacté le dispositif et ont pu trouver une ressource rapidement.

Pour les ateliers collectifs, "Psy-Live" sur Instagram, 600 étudiants ont participé aux 3 premiers ateliers dont 80 % du territoire de la Métropole. Ce format de sensibilisation entraîne des pics de fréquentation individuelle pour le dispositif d'entretien.

Le bilan qualitatif, réalisé sur la base de questionnaires transmis aux personnes, montre également la satisfaction des étudiants sur ces actions (100 % des bénéficiaires satisfaits). Ils estiment notamment que ce soutien leur est utile, leur apporte des solutions, leur permet de renforcer la confiance en soi et d'améliorer les relations.

De plus, une très forte augmentation des demandes de consultation de la part des étudiants est observée depuis le début du mois de janvier.

III - Renouveaulement de l'aide à la mise en œuvre du dispositif pour faire face aux difficultés psychiques des métropolitains liées à la crise sanitaire

Le contexte actuel, au niveau national mas aussi local, montre la nécessité de ce dispositif et également de sa poursuite au-delà des 3 mois d'expérimentation.

Les difficultés psychiques liées à la crise sanitaire s'aggravent et impactent durablement les personnes.

De plus, au regard de la forte dégradation de la santé des étudiants, il apparaît encore plus que nécessaire de poursuivre et d'élargir ce dispositif auprès de cette cible prioritaire.

L'ARHM coordonnera la mise en œuvre des 2 dispositifs pour répondre, de manière efficiente, à l'ensemble des besoins afin que toutes les demandes soient prises en charge.

Également, ce dispositif s'articule avec les différentes actions mises en œuvre sur le territoire pour accompagner plus spécifiquement le public étudiant en situation de très grande fragilité.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler le soutien à l'action de la fondation ARHM et de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de cette fondation dans le cadre de la prolongation du dispositif de soutien psychologique pour une durée de 4 mois, de mars à juin 2021, soit 80 000 € et d'élargir le dispositif à destination des étudiants durant le mois de février afin de couvrir l'ensemble des demandes, soit 10 000 €;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de la fondation ARHM dans le cadre de la reconduction de l'action de soutien psychologique sur les 4 territoires, pour la période de février à juin 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la fondation ARHM définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 90 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2021 - opération n° OP32O5642 - chapitre 65.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.